CONCERTATION AVEC LES ACTEURS INSTITUTIONNELS, CONCERTATION GRAND PUBLIC : QUELLE ARTICULATION ?

Entrepot, Mardi 20 octobre 2020, 16h15–18h

ATELIER ORGANISÉ PAR LE CGDD ET LE CONSEIL NATIONAL DE L'ALIMENTATION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Mettre en place un projet ou une politique se fait nécessairement dans un contexte où existe un dialogue avec un certain nombre de structures (associations, entreprises, syndicats, autres collectivités...). Engager une concertation avec le grand public implique donc de penser la manière dont elle va s'intégrer dans un dialogue plus global déjà existant avec la société civile organisée. Il peut s'agir d'instances de dialogue thématiques (CNA, CNTE, CLE...), territoriales (CESER...) ou d'habitudes de dialogues moins formalisées (concertations de parties prenantes intéressées par le sujet). A partir de retours d'expériences, venez explorer les formes possibles et les enjeux de cette articulation.

Avec l'intervention de :

- **Elora Gendre**, Conseil national de l'alimentation, Responsable de concertations
- **Hélène Delpeyroux**, Centre de ressources Villes au Carré, Chargée de mission Implication citoyenne
- **Nadine Breneur**, Citoyenne du collectif des 150

Animé par :

- **Joana Janiw**, Ministère de la Transition écologique, Responsable du pôle culture de la participation du public

L'atelier a été séquencé en deux parties :

- **Des témoignages permettant d'éclairer la problématique** ; l'idée n'étant pas tant d'avoir une succession d'interventions que de croiser les expériences sur différents aspects de la question (dans quelles circonstances la question s'est-elle posée à vous ? quelles problématiques ont été soulevées ? que mettez-vous en œuvre pour les dépasser ?).
- Une seconde partie de l'atelier consacrée à du **travail en groupes pour examiner les avantages / inconvénients des différents scénarios d'articulation**.

De manière générale, les intervenant·e·s ont évoqué des **problématiques de légitimité, de technicité des sujets et de redondance**.

Plusieurs schémas « type » peuvent exister permettant d'articuler concertation institutionnelle et concertation grand public, et pouvant également se combiner. Il n'y a pas de choix idéal : chaque option comporte des avantages et des inconvénients qu'il convient d'optimiser en fonction du contexte, et d'expliciter.

SCHÉMAS SÉQUENTIELS

Avantages :

- Plus rapides à mettre en œuvre
- Evite des avis irréconciliables

Risques :

- Pas de contrôle réciproque

CGP puis CI **La concertation grand public** (CGP) alimente **la concertation institutionnelle** (CI) qui alimente le porteur de projet	- Démocratie en entonnoir avec l'assise du nombre - Appelle des méthodes de massification (attention au recours au tirage au sort) - Libère la créativité citoyenne (permet de ne pas arriver dans un cadre déjà donné, celui de la CI)	- Dilutions des remontées citoyennes - Difficultés de faire le lien avec le bilan de la concertation

CI puis CGP **La concertation institutionnelle** alimente **la concertation grand public** qui alimente le porteur de projet	■ Donner aux acteurs et actrices de la consultation institutionnelle un rôle d'animation démocratique : montée en compétences des citoyen·ne·s, garantie sur le matériau qui leur est transmis ■ Assumer les limites de la représentativité et accepter d'ouvrir celle-ci	■ Impossibilité lors de la concertation citoyenne de bouger des éléments qui ont fait l'objet de négociations importantes et techniques avec les parties prenantes

■ SCHÉMAS PARALLÈLES

Avantages :

■ Diversité des points de vue pour éclairer le·la décideur·euse

■ Acculturation des citoyen·ne·s

Risques :

■ Institutionnalisation des citoyen·ne·s

■ Pas les mêmes besoins d'information : nécessite plus de temps et de moyens que les schémas séquentiels

EN PARALLÈLE **La concertation institutionnelle** et **la concertation grand public** se réalisent en simultané	■ Facilité de prise de parole (citoyen·ne·s entre eux) ■ Cadre plus rassurant pour les citoyen·ne·s ■ Créer un rôle d'influence pour les citoyen·ne·s	■ Se retrouver à jouer le rôle d'arbitre entre les citoyen·ne·s et les parties prenantes

ENSEMBLE **La concertation institutionnelle** et **la concertation grand public** se font dans les mêmes lieux et les mêmes temps, sans distinction	■ Tou·te·s les acteurs et actrices au même niveau / sur un pied d'égalité ■ Enrichissement mutuel ■ Robustesse de l'avis ■ Qualité de l'avis supposant de la délibération ■ Peut-être plus rapide que les autres scénarios…?	■ Décalage de niveau d'expertise et de gestion des paroles ■ Décalage des « poids » des contributions (individu VS association de x individus) ■ L'avis des citoyen·ne·s pourrait rester « dilué »